

# Des volailles en bonne santé - initiation

## Reconnaissance des maladies et médecines alternatives en agriculture biologique

### Objectifs de la formation

Savoir repérer et savoir observer les symptômes les plus fréquemment rencontrés en élevage avicole de plein air. Connaître les médicaments de base en homéopathie pour les volailles. Prévenir ou guérir les maladies à l'aide d'une pharmacie minimale.

### Enjeux

Les éleveurs de volailles, poules pondeuses, poulets de chair, ont besoin d'acquérir des réflexes simples pour maintenir leurs animaux en bonne santé tout en veillant à ne pas répandre dans l'environnement des résidus de produits allopathiques. Cette journée mise en place par le Groupement Zone Verte, et réalisée par une vétérinaire expérimentée en aviculture leur permet de vérifier leurs pratiques, de disposer d'outils pertinents, dont l'homéopathie, dans le respect du cahier des charges de l'élevage avicole biologique.

### Déroulé

Tour de table pour déterminer les connaissances et attentes des participants.  
Présentation des médecines alternatives (homéopathie, compléments alimentaires, élixirs floraux ..) avec exemples précis.  
Rappel des besoins essentiels des volailles (alimentation, logement ..) afin qu'elles aient la capacité physique et immunitaire de s'adapter aux aléas climatiques et autres stress.  
Notions de réglementation en ce qui concerne les salmonelles.  
Présentation et description de certains problèmes (picage, parasites externes, ponte irrégulière, qualité de l'oeuf, troubles digestifs, troubles respiratoires, boiteries) des volailles et la manière d'y remédier avec les principales méthodes alternatives (homéopathie, compléments alimentaires, élixirs floraux, oligoéléments).  
Description des outils mis en place en prévention et en curatif dans une ferme avicole.

### Dates, lieux et intervenants

**21 avr 2020**

09:00 - 17:00 (7hrs)

Lycée le Cep d'ORMontagne

34800 Clermont l'Hérault

Dr Nathalie Laroche, vétérinaire du groupement Zone

Verte

### Financeur(s)



### Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

### Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

### Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 21/04/2020

### Tarifs

Non agricole 140€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Autres fonds de formation, nous

contacter

### Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

Fax. 04 67 06 55 75

N° d'organisme de formation :

91340782734